

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Thématique – groupe vulnérable

Accès à la nature, aux espaces verts et aux loisirs.

Tous les publics vulnérables concernés par le déconfinement

Fiche introduite par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

Le confinement et la limitation des déplacements a mis en évidence des inégalités importantes dans l'accès à la nature et aux espaces verts, particulièrement pour les personnes qui ne disposent pas de jardin, terrasses ni balcons. L'espace public a, plus que jamais, perdu sa fonction d'espace social et de lieu d'échanges et de rencontre. Dans son dernier [rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté'](#), le Service de lutte contre la pauvreté a souligné l'importance et la valeur d'un large accès à l'espace public et à la nature pour tous les groupes de population.

L'interdiction des activités récréatives et excursions, la fermeture des aires de jeu et l'interdiction des rassemblement a un considérablement restreint les activités de loisirs et de détente, particulièrement pour les personnes en situation de pauvreté. L'impact est encore plus important pour les enfants quant à leur droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Il importe d'améliorer et de garantir l'accès de tous à des espaces verts et des aménagements publics de qualité ainsi que permettre la reprise des activités récréatives dans des conditions d'égalité et ce, avec une attention particulière pour les familles en situation de pauvreté.

3. Acteurs clés / responsables

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

<i>Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?</i>	<i>Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Services publics compétents pour l'espace public et la mobilité - Associations de lutte contre la pauvreté - Associations de jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil de sécurité - Autorités régionales et communales
<p>4. Proposition d' action et/ou de mesure <i>Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Considérer le retour des activités récréatives et sociales comme prioritaires pour les enfants, avec une attention pour les enfants précarisés, par exemple via l'organisation d'activités adaptées au niveau communal et l'accompagnement renforcé des jeunes par les travailleurs sociaux. - Veiller à rendre les espaces verts et publics accessibles en transports en commun, à vélo ou à pied, notamment en connectant via la mobilité douce tous les quartiers aux espaces verts les plus proches (liaisons via les transports en commun, pistes cyclables, zones piétonnes, etc). - Informer les citoyens sur l'existence et l'accessibilité des espaces verts et des mesures et initiatives mises en place : veiller à fournir ces informations dans un langage clair, collaborer avec les associations de terrain de chaque groupe cible, organiser la diffusion à la fois sous forme numérique et sur papier, etc. - Utiliser, valoriser et aménager tous les espaces verts disponibles. Cela comprend notamment la réouverture et le nettoyage adapté des aires de jeux et l'installation de mobilier urbain et ludique. - Soutenir les initiatives visant à ouvrir des jardins privés aux enfants précarisés et à leur famille. Encourager notamment les organisations et les partenaires des associations à ouvrir leurs terrains actuellement inutilisés aux familles qui n'ont pas de jardin. - Soutenir les associations qui créent du lien social et permettent aux personnes en pauvreté, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes, de renouer avec la nature et les activités extérieures. 	